

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 4 novembre 2009, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 30 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) (08-057) :

Ordonnance émise dans le cadre du gala de boxe au bénéfice de l'organisme Ali et les princes de la rue (6)

L'objet est d'autoriser l'utilisation gratuite du gymnase double du complexe sportif Claude-Robillard le 21 novembre 2009.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 13 novembre 2009

Le greffier de la Ville,

M^e Yves Saindon